

Date de dépôt : 15 juin 2022

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Eaux-Vives : à quand des mesures de contrainte du trafic individuel ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 mai 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les habitant-e-s des Eaux-Vives sont excédés par le flux de voitures qui pénètrent quotidiennement ce quartier et nuisent sans vergogne à la qualité de vie et à la sécurité des habitant-e-s. A l'entrée du quartier, angle Gustave-Ador et rue des Eaux-Vives, un feu censé réguler ce flux morbide demeure éternellement à l'orange clignotant. Il se murmure, dans le quartier, que ce feu fut un jour régulateur mais que, suite à l'intervention d'une importante personne politique habitant le quartier, il est désormais un simple témoin impuissant de l'envahissement du quartier par des véhicules empiétant sur les voies de bus, menaçant les habitant-e-s, se parquant à peu près n'importe où, dégradant la qualité de vie des habitant-e-s le jour, nuisant à leur sommeil la nuit, et foulant aux pieds la LMCE.

Pourtant, comme le rappelle le Conseil d'Etat dans son catalogue de mesures 2021-2023 de cette loi pour une mobilité cohérente et équilibrée : « La ceinture urbaine a pour vocation de contourner le centre-ville en offrant un itinéraire attractif de transit qui soit homogène et lisible. Le fonctionnement de cette ceinture urbaine vise la fluidité du trafic routier et l'efficacité des transports publics. Elle contribue à permettre la pacification de l'hypercentre et des centres urbains. Parallèlement, à l'intérieur de la ceinture urbaine, des mesures de contraintes du trafic individuel sont nécessaires. »

- *Pourquoi un feu de circulation est-il maintenu de manière permanente à l'orange clignotant à l'entrée du quartier des Eaux-Vives, alors que l'activer en mode régulateur permettrait de faire respecter la LMCE ?*
- *En activant ce feu régulateur, quel est le nombre de véhicules par heure dont le quartier pourrait être délesté ?*
- *Quelles sont les mesures de contrainte du trafic individuel que le Conseil d'Etat a prévu d'introduire dans le quartier des Eaux-Vives ?*
- *Contrairement aux promesses du Conseil d'Etat, la création de la plage des Eaux-Vives a fortement augmenté le trafic engluant les transports publics dans leur flux. Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre afin de permettre aux TPG de maintenir leurs cadences et respecter leurs horaires ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'installation du feu de signalisation à l'entrée de la rue des Eaux-Vives au croisement avec le quai Gustave-Ador est effectivement prévue pour doser le trafic empruntant la deuxième partie de la rue des Eaux-Vives, après le carrefour avec l'avenue Alice-et-William-Favre. Ces derniers mois, des essais d'aménagement de la rue des Eaux-Vives ont été menés en étroite coordination avec la Ville de Genève pour trouver le bon équilibre permettant à la fois de garantir la sécurité des passages piétons sans pour autant péjorer la vitesse commerciale des transports collectifs.

Il convient également d'assurer le fonctionnement et la fluidité de la ceinture urbaine (et plus particulièrement du U lacustre), au sens de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, du 5 juin 2016 (LMCE; rs/GE H°1°21), en assurant une régulation destinée à éviter une saturation de la voie de pré-sélection de tourner-à-gauche sur le quai Gustave-Ador. Les conditions de fonctionnement du début de la rue des Eaux-Vives ne rendent à ce stade pas opportune la mise en service de ce feu dès l'entrée de ladite rue. En effet, la jonction des véhicules en tourner-à-gauche vers l'avenue Alice-et-William-Favre, ceux allant tout droit vers la rue des Eaux-Vives et le passage des bus rendent peu souhaitable toute contrainte excessive sur ce court tronçon.

Il est délicat de répondre à la question du trafic qui serait délesté du quartier si le feu susmentionné était en fonction, car un grand nombre de possibilités d'entrer dans le quartier des Eaux-Vives existent en aval de ce carrefour. La part de véhicules en transit sur le premier tronçon de la rue des Eaux-Vives diminuerait très localement, mais se retrouverait probablement quelques centaines de mètres plus loin.

Avec la mise en œuvre d'un nouvel aménagement sur l'avenue Pictet-de-Rochemont (en cours de procédure d'autorisation), le tourner-à-gauche d'entrée dans la rue des Eaux-Vives depuis la rue François-Versonnex sera supprimé. Cette mesure dissuadera une partie du trafic de transit. Plus généralement, le Conseil d'Etat reste à l'écoute de la Ville de Genève pour les éventuelles demandes relatives à la modération du trafic dans l'une ou l'autre des rues du quartier. Des réflexions sont d'ailleurs en cours sur une éventuelle mise en impasse d'une partie de la rue de Montchoisy, afin d'améliorer la qualité de vie du quartier.

Si le lien entre une éventuelle augmentation de trafic et la création de la plage des Eaux-Vives reste à démontrer, le Conseil d'Etat et les Transports publics genevois (TPG) œuvrent de concert pour améliorer la vitesse commerciale des transports collectifs. Dans le secteur de la rue des Eaux-Vives, une des préoccupations pour les essais de sécurisation était justement que les TPG ne soient pas lésés par l'essai mis en place. Il est constaté que ce sont davantage les pratiques des livreurs utilisant la voie de bus comme place de livraisons que le fonctionnement global qui prêterent la situation, notamment en raison de leur imprévisibilité. Une action sera menée en septembre avec la Fondation des parkings pour supprimer la tolérance d'usage des places livraisons par les privés, en rappelant qu'elles sont prévues avant tout pour les entreprises afin de permettre à ces dernières d'exercer leurs activités sans entraver la marche des transports publics par des stationnements inopportuns. De manière plus large, le Conseil d'Etat agit également sur la régulation des feux pour donner davantage de priorités aux transports publics.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA